

SLIME : suivi local et réseau de "sentinelles" pour mieux cibler les aides en faveur de l'efficacité énergétique (22)

Publié le 17/10/2016

Environnement - Energie - Transports

Côtes-d'Armor (22)

De nombreuses collectivités sont confrontées à la difficulté de repérer les personnes en situation de précarité énergétique ayant besoin d'aides pour effectuer les travaux appropriés. Avec le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), Lamballe Communauté expérimente un dispositif qu'elle a imaginé.

Lancé en 2014 et porté par le service Habitat de Lamballe Communauté (Côtes-d'Armor, 16 communes, 28.750 habitants), le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) s'inscrit dans le cadre du programme local de l'habitat et de l'Agenda 21 de l'EPCI. Près de la moitié des logements de la communauté de communes ont été construits avant 1975, à une époque où l'isolation des bâtiments n'était pas une priorité. En outre, le territoire compte 72% de propriétaires occupants et seulement 4% de logements locatifs sociaux publics malgré une forte proportion de sa population (63%) disposant de revenus inférieurs aux plafonds HLM. Une grande partie de la population n'est pas financièrement en mesure de faire de travaux d'efficacité énergétique sans être aidée (voir document joints sur les indicateurs-clé).

Faire que les aides bénéficient en priorité aux plus démunis

En outre, comme l'explique le vice-président en charge du développement durable, Jean-Luc Barbo, "nous avons constaté que les personnes qui bénéficiaient des programmes d'aides à l'amélioration de l'efficacité énergétique n'étaient pas forcément celles qui en avaient le plus besoin. En mettant en place ce service local d'intervention SLIME, nous avons pour objectif d'effectuer une cinquantaine de visites par an grâce à la création d'un réseau de 'sentinelles' s'appuyant sur les acteurs locaux qui sont en capacité de repérer les ménages en réelle précarité énergétique, à l'échelle du territoire de la communauté."

Le fonctionnement du SLIME se décompose en trois phases : repérage des ménages en précarité énergétique, analyse de leur situation et propositions d'interventions à court ou moyen terme.

Repérage par les "sentinelles", puis visite de l'ambassadeur de l'énergie

La première phase, celle du repérage, est effectuée par le réseau de "sentinelles" - secrétaires de mairie, élus communautaires, travailleurs sociaux du conseil départemental, conseillères économie et familiale, CIAS et CCAS... - qui, à l'occasion des contacts qu'ils ont avec les ménages défavorisés, peuvent notamment leur proposer de recevoir la visite à domicile d'un ambassadeur de l'énergie.

Seconde étape, avec le rendez-vous durant lequel l'ambassadeur établit un diagnostic socio-technique précis de la situation du ménage et identifie la ou les causes de la précarité. "Cette visite constitue aussi l'occasion de délivrer des premiers conseils sur les bons comportements à adopter pour l'usage du logement", indique Sylvie Aubaud, chargé de l'Habitat-Transport à Lamballe Communauté.

Le poste d'ambassadeur est assuré par des jeunes en service civique formés et encadrés par l'agence locale de l'énergie du Pays de Saint-Brieuc (ALE). IL est cofinancé par la fondation Abbé-Pierre et la communauté de communes.

Le comité de suivi local du SLIME propose des solutions

Dans un troisième temps, le compte-rendu de visite de l'ambassadeur de l'énergie est étudié par le comité de suivi local qui assure la gouvernance du SLIME. Il réunit régulièrement des partenaires (État, département et acteurs locaux) et propose des solutions en fonction de la situation du ménage : conseils sur l'usage des équipements (thermostat, ventilation...), aides financières pour des travaux d'amélioration de l'habitat, médiation avec le propriétaire bailleur en cas de location, etc.

Mieux communiquer sur le SLIME pour accroître son efficacité

Le dispositif s'appuie essentiellement sur la mobilisation massive des acteurs locaux. Le vice-président de la communauté constate que, pour l'instant, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes : "Les personnes en situation de précarité énergétique restent très discrètes et renâclent à parler de leur désarroi. Nous devons donc faire un effort supplémentaire pour mieux informer les acteurs locaux en contact avec ces personnes en précarité, sur le fonctionnement du dispositif et des aides qu'il peut fournir. L'information diffusée localement via les bulletins communaux et les sites internet des collectivités ne suffit pas."

Outil spécifique, le SLIME s'insère dans des plans d'actions plus larges. A ce titre, Lamballe Communauté souhaite surtout se rapprocher davantage de ses interlocuteurs du fonds solidarité pour le logement (FSL) pour mieux identifier les ménages ayant besoin d'aide (voir en fin de texte).

Outil spécifique, le SLIME s'insère dans des plans d'actions plus larges

Outre le repérage des habitants en précarité énergétique, le dispositif vise à apporter une première réponse rapide aux propriétaires et locataires en difficultés financières : bénéficiaires des aides du FSL pour des impayés d'énergie, personnes fréquentant les services sociaux.... Le SLIME s'inscrit également dans le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Victor Rainaldi pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Lamballe Communauté

Espace Lamballe communauté - 41 rue Saint-Martin
22400 Lamballe

Tél. : 02 96 50 13 50

Courriel : contact@lamballe-communaute.fr

Nombre d'habitants : 25750

Nombre de communes : 16

Nom de la commune la plus peuplée : Lamballe (12200 hab.)

Jean-Luc Barbo

Vice-président développement durable

Sylvie Aubaud

Responsable Habitat & transport

Tél. : 02 96 50 93 80

saubaud@lamballe-communaute.fr

TÉLÉCHARGER

Présentation du SLIME

Indicateurs clés du logement de Lamballe communauté

